

Fonds routier Road fund

20
22



Nous oeuvrons pour des routes bien entretenues
Good road maintenance is our will





S.E Paul BIYA
Président
de la République,
Chef de l'Etat

“ **...Nous allons également
poursuivre résolument l'exécution de nos grands travaux,
avec un accent particulier sur les infrastructures routières...** ”

*Extrait du message du Chef de l'Etat, S.E Paul Biya
à la nation à l'occasion du nouvel an 2018*

Fonds Routier Road Fund



M. Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



M. Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances



M. Abdoulaye YAOUBA
Président du Comité de Gestion



M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI
Ministre des Travaux Publics



M. ESSAÏE MOUSSA Aubin
Administrateur du Fonds routier





Nos valeurs

Six valeurs fondamentales guident les actions du Fonds routier :

- Intégrité
- Excellence
- Loyauté
- Équité
- Solidarité - Esprit d'équipe
- Proactivité - Engagement.

Ces valeurs constituent pour le Fonds routier un gage de performance, de sécurité et d'efficacité, favorable à son épanouissement et à sa croissance.

Notre vision

La vision du Fonds routier se résume sous la forme d'un acronyme : **3L+A**

- **L** ➔ Le leader dans la gouvernance d'entreprise et la performance managériale ;
- **L** ➔ Le leader dans la promotion du dialogue social et l'épanouissement des membres de l'équipe ;
- **L** ➔ Le leader dans l'efficacité des outils et des processus de gestion «risque zéro» ;
- **A** ➔ A à Acteur essentiel et force de proposition dans l'aventure routière.



Nous oeuvrons pour des routes bien entretenues



Nos missions

Le Fonds routier est institué par la loi n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier. La loi n° 2004/024 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la première loi a élargi son mandat à travers l'instauration d'un deuxième guichet « Investissement » aux côtés du guichet « Entretien » qui existait déjà depuis la création. De par ses missions, le Fonds routier a pour vocation de :

- mobiliser les financements ;
- sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier ;
- assurer le paiement des prestations à l'entreprise.

Cette mission s'exerce au moyen de deux guichets distincts à savoir : le guichet « Entretien » destiné

à l'entretien routier et le guichet « Investissement » réservé à la réhabilitation et à l'aménagement des routes et des voiries urbaines.

Les guichets ont pour domaines d'intervention :

- pour le guichet Entretien, il s'agit d'assurer le financement et le paiement des prestations relatives à :
- l'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire urbain, interurbain classé et rural ;
 - la prévention et la sécurité routière ;
 - la protection du patrimoine routier national.

pour le guichet Investissement, il s'agit d'assurer le financement et le paiement des prestations réalisées au titre de l'aménagement et de la réhabilitation des routes.



Good road maintenance is our will



Le comité de gestion

Le Comité de gestion examine toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Ses attributions sont définies à l'article 13, alinéa 1 du décret n° 2005/239 du 24 juin 2005 modifié et complété par le décret n° 2012/173 du 29 mars 2012. Il est composé de onze (11) membres dont cinq (5) représentants de l'État, cinq (5) représentants des usagers de la route et un (1) représentant des collectivités territoriales décentralisées.

Comme mandat spécifique, cet organe veille à la collecte et au reversement intégral des ressources du Fonds, s'assure de la diligence dans le paiement des prestations et de l'effectivité de celles-ci, donne son avis conforme pour la réalisation des audits techniques réguliers des prestations financés par le Fonds.

Les ordonnateurs

La qualité d'ordonnateur est reconnue aux organismes suivants : (i) le ministère des Travaux publics, (ii) le ministère de l'Habitat et du Développement urbain, (iii) le ministère des Transports et (iv) les collectivités territoriales décentralisées (maires et présidents de régions).



Nous oeuvrons pour des routes bien entretenues



Le comité de gestion

- **Abdoulaye YAOUBA**, représentant du ministère chargé des Finances (*Président*) ;
- **Simon Pierre Sylvain ATEBA**, représentant des services du Premier ministre (Membre) ;
- **Armand NDJODOM**, représentant du ministère des Travaux publics (Membre) ;
- **Divine MBAMOME NKENDONG**, représentant du ministère chargé des Transports (Membre) ;
- **François SOMAN**, représentant des collectivités territoriales décentralisées (Membre) ;
- **Aline Valérie MBONO**, représentant du groupement inter-patronal du Cameroun (Membre) ;
- **Alain Blaise BATONGUE**, représentant du syndicat des industriels du Cameroun (Membre) ;
- **El Hadj OUMAROU**, représentant des syndicats de transporteurs des marchandises par route (Membre) ;
- **André MBEUMO**, représentant du syndicat des transitaires du Cameroun (Membre) ;
- **Paul MBACK**, représentant des syndicats de transporteurs des voyageurs urbains et interurbains (Membre) ;
- **Aubin ESSAIE MOUSSA**, Administrateur du Fonds routier (Rapporteur).

Good road maintenance is our will



L'Administrateur du Fonds routier

L'administration du Fonds routier est coiffée par un Administrateur, recruté par appel public à candidatures pour un mandat de trois ans, éventuellement renouvelable deux fois. L'Administrateur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion ; ses missions sont déclinées à l'article 18 du décret n° 2005/239 du 24 juin 2005, modifié et complété par le décret 2012/173 du 29 mars 2012.

Cette administration est animée par des services rattachés à l'administrateur et des divisions. S'agissant des services rattachés à l'administrateur, ils comprennent, l'audit interne, la communication et relations publiques ainsi que l'informatique. Les divisions quant à elles sont constituées de la division expertise technique, la division administration et finances et la division contrôle des opérations.



Nous oeuvrons pour des routes bien entretenues



La mobilisation des ressources

La collecte et le reversement des ressources affectées au Fonds relèvent de la responsabilité du Fonds et/ou des administrations des impôts et du trésor public. La loi de finance définit annuellement le plafond des ressources affectées au guichet entretien du Fonds ainsi que les modalités de leur affectation. La société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP) et la société nationale de raffinage (SONARA) sont des redevables légaux pour la collecte de la taxe spéciale sur les produits pétroliers auprès des redevables réels que sont les personnes morales de droit privé ou public. La redevance d'usage de la route (RUR), principale ressource du Fonds, en est une affectation partielle.

Conformément aux dispositions de la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 portant protection du patrimoine

routier national, les autres ressources du Fonds proviennent :

- du droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, de la redevance de concession ;
- du produit de la taxe à l'essieu ;
- du produit de la taxe de transit ;
- des produits des amendes définies par la loi ;
- des dotations budgétaires des ministères ;
- des dons, legs, subventions et aides diverses apportées par les partenaires financiers du Cameroun ;
- des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- de tous autres produits ayant un rapport direct avec l'accès à la route et/ou l'usage de celle-ci et qui lui sont alloués par la loi des finances.

Good road maintenance is our will



Le Fonds routier en quelques chiffres



Depuis sa création, le Fonds a mobilisé plus de 852 milliards de FCFA issus de la redevance d'usage de la route (qui est une fraction de la taxe spéciale sur les produits pétroliers), du péage, des produits des amendes de pesage et la taxe à l'essieu. Ces ressources ont permis de financer les prestations relatives à l'entretien routier.

S'agissant du paiement des prestations à l'entreprise, plus de 700 milliards ont été injectés dans le circuit économique, au profit d'environ 1 500 entreprises dans les BTP, avec plus 8000 projets financés.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE TYPE PARTICULIER (EPA)

Immeuble SNI - 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} étages - B.P. 6221 Yaoundé - Cameroun

Tél.: (237) 222 22 47 52 Fax: (237) 222 22 47 89 - Site web : www.fondsrouciercameroun.org / www.fondsroucier.cm